

<http://m.bateaux.com/article/20832/Creation-de-la-Confederation-du-nautisme-et-de-la-plaisance>

Création de la Confédération du nautisme et de la plaisance



Le 03-06-2015

Réunir tous les acteurs du nautisme sous une même bannière

Regroupant les fédérations, clubs et associations de la plaisance et du nautisme, cette confédération trouve son origine dans la mobilisation de la communauté nautique contre le projet de taxe de mouillage. En rassemblant les grandes instances du nautisme, la Confédération du nautisme et de la plaisance va permettre de parler et de se mobiliser au nom de tous, mais aussi de participer aux débats de la communauté maritime. Elle représente aujourd'hui 7,5 millions de plaisanciers. Parmi eux, on recense 3 millions de pratiquants réguliers (à travers les clubs, associations ou fédérations sportives) dont 900 000 licenciés et 4,5 millions de plaisanciers et pratiquant occasionnels, pour qui le nautisme est avant tout un loisir. La Confédération regroupe également 5000 entreprises, qui emploient 40 000 salariés et 570 ports de plaisance.

Continuer à se mobiliser

La création de cette Confédération va permettre de continuer la mobilisation, mais sous une seule bannière. Déjà, la communauté nautique est venue à bout de ce projet de taxe une première fois. En effet, les élus et sénateurs ont supprimé le projet de taxe, mais celui-ci doit être examiné, une dernière fois par l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui, la Confédération du

Nautisme et de la Plaisance demande aux députés de confirmer la décision des sénateurs et de mettre un terme à la taxe mouillage.

Une enquête menée auprès des entreprises du nautisme a déjà permis de révéler les effets néfastes de la taxe. Alors même qu'elle n'est pas encore en vigueur. 80 % des entreprises interrogées ressentent déjà un impact négatif sur leur activité et anticipent une baisse de 30 % de leur chiffre d'affaires. Les entreprises de location maritime, notamment corses, enregistrent une baisse des réservations de 50 % sur la période estivale 2015.

Les fondateurs de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Actuellement, ils sont 6 à avoir créés la Confédération du Nautisme et de la Plaisance. On y trouve : la [Fédération des industries nautiques \(FIN\)](#), la Fédération française des ports de plaisance (**FFPP**), l'Union nationale des associations de navigateurs (**UNAN**), l'Association française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (**AF3P regroupant la FNPPSF, la FFPM, FCSMP**), la Fédération française de voile (**FFVoile**), la Fédération française motonautique (**FFM**). 18 autres instances ont déjà annoncé leur intention de rejoindre la Confédération.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance souhaite participer activement aux réflexions et aux choix sur la Croissance Bleue, sur la mise en valeur, la protection et le développement des aires marines protégées, sur le partage des usages de l'espace littoral et hauturier, sur l'attractivité de nos côtes et sur les politiques régionales en faveur du Nautisme. La Confédération du Nautisme et de la Plaisance entend être un acteur majeur des grands débats de la Communauté maritime et une force de proposition dans le cadre des prochaines élections régionales.

Chloé Lottret